



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2019-05

COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté du 19 avril 2018 portant création du comité technique de l'Institut d'études politiques de Lyon,

Vu les résultats du scrutin organisé le 6 décembre 2018,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du comité technique s'établit comme suit :

Représentants de l'établissement

- Renaud Payre, directeur de Sciences Po Lyon
- Delphine Gardette, directrice générale des services

Représentants du personnel

Représentants du personnel siégeant en qualité de titulaire

- Isabelle Garcin-Marrou, FSU
- Thierry Souksavanh, FSU
- Fabienne Para, FSU

Représentants du personnel siégeant en qualité de suppléant

- Christophe Marques, FSU
- Gwenola Le Naour, FSU
- Jean-Michel Ejengele, FSU

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 23 janvier 2019

Le directeur de l'IEP de Lyon

Renaud PAYRE

